

////////////////// **DIPLÔME UNIVERSITAIRE**

« GESTION DES CONFLITS, MÉDIATION ET INTERCULTURALITÉ »



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



• Chaire UNESCO
• « Mémoire, Cultures
et Interculturalité »,
• France



PROGRAMME

Présentation générale

Il s'agit d'une formation pluridisciplinaire, à dominante juridique et axée sur les enjeux culturels sociétaux. A l'issue de cette formation, les participants doivent être capables de développer des compétences juridiques certes, mais avec une prise en compte des paramètres et des enjeux socio-culturels.

I. COURS THÉORIQUES

1. Droit international et diversité culturelle

La diversité culturelle constitue une richesse incomparable pour l'humanité. Elle représente aussi un enjeu, et ce particulièrement pour les Etats qui se trouvent parfois désemparés lorsqu'il s'agit de répondre à cette diversité dans une même société. Peut-on se contenter de prendre acte de la diversité ? Comment préserver les droits fondamentaux individuels et collectifs dans le respect des spécificités culturelles ?

2. Approche philosophique et anthropologique de l'interculturalité

2.1 Approche philosophique

La mondialisation tend à unifier la planète, mais a pour effet tout aussi immédiat de confronter les unes aux autres les diversités culturelles constitutives de l'humanité. Comment faire pour que l'unification ne soit pas en son mouvement même, négatrice de la diversité ? Comment faire, en sens inverse, pour que la reconnaissance de la diversité permette la recherche de « biens communs » ? Entre séparation et confrontation, quel dialogue instaurer ?

Cette approche se déclinera en trois thèmes :

–1^{er} thème : La question du Même et de l'Autre

Il s'agira d'abord de rappeler combien la question du Même et de l'Autre est une vieille question de philosophie de la connaissance et de philosophie de la nature [Héraclite, Parménide, Platon]. Il s'agira ensuite d'appliquer cette question du Même et de l'Autre à la question culturelle, en catégorisant sous trois formes la position du problème :

- L'autre comme radicalement autre [relativisme culturel]
- L'autre comme un autre soi-même [universalisme abstrait, évolutionnisme culturel]
- Soi-même comme un autre [Claude Lévi-Strauss, Charles Taylor, Paul Ricoeur]

–2^e thème : Diversité culturelle et éducation

La culture est ce long détour par lequel un homme passe pour que l'humanité prenne forme dans le sujet qu'il est. Nous aborderons le terme culture sous ses trois acceptions : ontologique, ethnologique et classique ;

En entendant bien ce qu'est la culture, on entend mieux ce qu'est l'éducation qui doit mettre en relation le sujet et l'universalité humaine. Il s'agit de former des citoyens à la reconnaissance de la diversité et au vivre ensemble.

–3^e thème : Le Vivre ensemble

Nous traiterons de cette question du « Vivre ensemble », à partir d'une triangulation « Individu - Société – Pouvoir », l'enjeu étant la garantie du respect de la diversité dans la société [identités singulières et identités collectives].



2.2 Approche anthropologique : unité de l'homme et diversité des cultures

Cet enseignement a pour objectif une réflexion sur la construction de l'identité, inséparable de l'altérité. Il s'agit d'appréhender l'unité de l'homme à la lumière de la diversité des cultures. A travers une pensée de type scientifique de l'homme sur lui-même, la démarche consistera à interroger le rapport à l'autre ainsi que les concepts qui permettent de le penser ou de le nier dans un contexte d'interculturalité.

3. Méthodologie de l'élaboration du dossier

Ce cours a pour vocation de préparer les étudiants à la confection du dossier de validation du Diplôme Universitaire, lequel suppose l'acquisition d'une méthode pour formuler avec précision un sujet, conduire une recherche et rédiger un texte dans le strict respect des protocoles universitaires en vigueur.

A ce titre, il s'agira essentiellement :

- De définir le sujet et de bien déterminer le champ de la recherche ;
- De faire émerger une problématique précise ;
- D'élaborer un plan qui valorise la problématique envisagée ;
- De maîtriser l'évolution du travail de rédaction et la présentation suivant un échéancier rigoureux.

II. COURS PRATIQUES

1. Conflits culturels et processus de médiation, de conciliation et d'arbitrage

Nous vivons dans un contexte marqué par la pluralité et la diversité des cultures. Cette pluralité implique un double mouvement de rapprochement et de confrontation. Le rapprochement n'exclut nullement la confrontation bien au contraire. L'exacerbation des différences culturelles rend plus incertaines les marges de négociation qui doivent prendre en compte un ensemble de paramètres qui concernent les liens d'appartenance, la construction de la subjectivité, la conception de l'inter subjectivité et bien d'autres composantes.

Les compétences à développer pour conduire une démarche de médiation et de conciliation interculturelles sont des aptitudes qui se construisent en mobilisant les ressources personnelles du négociateur tout en intégrant les dimensions juridiques, historiques et administratives des contextes culturels dans lesquelles elles s'inscrivent.

Les compétences de négociateur interculturel sont de ce fait à la fois interdisciplinaires et inter-méthodologiques. Elles nécessitent une mobilité interne et externe que la diversité de ces situations culturelles met à l'épreuve.

2. Familles, personnes et cultures

Il s'agira tout d'abord de présenter les différentes conceptions de la famille dans les cultures chinoise, africaine subsaharienne, maghrébine et européenne. Seront abordés plus particulièrement les exemples du mariage et de la filiation.

Puis nous nous interrogerons sur les formes de réinterprétation des pratiques traditionnelles, en particulier à travers le « mariage halal », catégorie permettant de penser la formation conjugale parmi les jeunes français d'origine maghrébine.

Enfin, nous évaluerons le degré de différence à partir duquel la diversité culturelle est à prendre en compte dans l'élaboration des lois nationales et internationales ainsi que dans les décisions de justice.

3. Les enjeux de l'interculturalité dans l'éducation

Enseigner dans un contexte interculturel requiert un certain nombre de conditions qui constituent un changement significatif dans la pratique courante de l'enseignant. Nous privilégierons deux axes :

- Celui de la relation pédagogique et didactique avec les élèves d'origine culturelle différente ;
- Celui de la relation avec les parents de ces élèves.

Ceci doit nous permettre de mieux appréhender les dimensions particulières et les savoirs spécifiques sollicités par cette pratique.

4. Santé publique, soins et diversité culturelle

Après une introduction relative aux représentations de la maladie et des soins dans les différentes cultures, ce cours pratique aura pour objectif, à partir d'études de cas, d'analyser les trois thématiques suivantes :

- Accès aux soins et diversité ;
- Prise en compte des cultures et religions dans l'accompagnement des patients ;
- Gestion des conflits culturels au sein des établissements de santé.

5. Management et interculturalité

Ce cours portera sur l'analyse de l'interculturel dans des situations de management au sein d'entreprises nationales ou internationales.

Il aura trois objectifs principaux :

- L'identification du contexte interculturel d'un point de vue anthropologique ;
- L'identification des compétences au sein d'un groupe multiculturel, l'adaptation et la valorisation de ces compétences ;
- La proposition de modalités de résolutions des conflits interculturels, l'accompagnement de prise de décisions et l'élaboration des stratégies afférentes.

« La défense de la diversité culturelle est un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine. Elle implique l'engagement de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en particulier les droits des personnes appartenant à des minorités et ceux des peuples autochtones. Nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l'homme garantis par le droit international, ni pour en limiter la portée ».

Déclaration universelle sur la diversité culturelle [2 novembre 2001, art. 4]



La formation de ce Diplôme universitaire « Gestion des conflits, Médiation et Interculturalité » s'inscrit dans la continuité des formations proposées par l'Institut des Droits de l'Homme de Lyon (IDHL), qui travaille en étroite collaboration avec la Chaire UNESCO « Mémoire, Cultures et Interculturalité ».

Les étudiants inscrits au Diplôme universitaire « Gestion des conflits, Médiation et Interculturalité » suivent obligatoirement toutes les manifestations scientifiques [colloques, séminaires et autres conférences] ainsi que les ateliers de formation de la Chaire UNESCO au cours de l'année universitaire d'inscription. Ces manifestations scientifiques et ateliers de formation font partie intégrante du programme de ce Diplôme.

Roger KOUDE, Professeur et Titulaire de la Chaire UNESCO « Mémoire, Cultures et Interculturalité »

Durée de la formation

De novembre 2021 à mai 2022

Objectifs

- Répondre à la demande sociale de la prise en compte de l'interculturalité par les différentes instances politiques, judiciaires et administratives ;
- Répondre à la demande de formation des professionnels de l'éducation, de la santé et de l'entreprise, sur la problématique des conflits interculturels ;
- Répondre à la demande des acteurs de la société civile (associations, organisations non-gouvernementales, etc.).

Public visé

- Titulaires d'un diplôme équivalent à Bac +3
- Au titre de la formation continue, toute personne à la recherche d'une spécialisation de ce type

Accès

- [Formation continue](#)
- [Formation initiale](#)

Condition d'admission

Entretien organisé avec un responsable de la formation

Validation

- Travail tutoré de construction du projet professionnel ou du mémoire (50 pages) équivalent à 150 heures
- Elaboration d'une synthèse de la formation : 30 heures

Inscriptions

- Nombre de places : 35
- Date limite de dépôt des candidatures : 9 juillet 2021

Coût

- Formation individuelle : 1 290 €
 - Formation continue : 2 500 €
- + Frais annexes : Montant des frais annexes inconnu à ce jour (à titre indicatif pour 2020-2021 : 88€)

Dates de la formation

- 8 et 9 novembre 2021
- 6 et 7 décembre 2021
- 11 et 12 Janvier 2022
- 7 et 8 février 2022
- 7, 8 et 9 mars 2022
- 11 et 12 avril 2022
- 16 et 17 mai 2022